



**APPEL À CANDIDATURES : FORMATEUR CASNAV - DSDEN 13**

Destinataires : Mesdames et messieurs les personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré, S/c de Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme GODEAU – Coordonnatrice académique CASNAV – Tel : 04 91 99 67 67 – mail [ce.casnav@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.casnav@ac-aix-marseille.fr) - Bureau mouvement 2<sup>nd</sup> degré – Tél 04 42 91 70 70 - [mvt2026@ac-aix-marseille.fr](mailto:mvt2026@ac-aix-marseille.fr)

Un poste de formateur référent au Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) est à pourvoir pour l'année scolaire 2026-2027.

Les personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré de l'académie d'Aix-Marseille titulaires sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique (jusqu'au 22 mai 2026) :

- lettre de motivation,
- curriculum vitae,
- un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique,
- une copie de leur dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière

à l'adresse suivante :

Madame la coordonnatrice académique du CASNAV,  
28 boulevard Charles Nédélec  
13001 MARSEILLE.

Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mél ([ce.casnav@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.casnav@ac-aix-marseille.fr)).

À l'issue de l'examen des dossiers, les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s individuellement à un entretien.

La date effective de prise de fonctions sera déterminée au regard des possibilités de remplacement du /de la candidat(e) retenu(e).

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

# FICHE DE POSTE A PROFIL

Année 2026-2027

## PAP-FORMATEUR CASNAV DSDEN 13

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>						
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Formateur référent au CASNAV Recrutement second degré</b>					
	<b>DEFINITION DU POSTE</b>	En référence à la circulaire nationale n° 2012-143 du 2-10-201, le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 : un formateur ou une formatrice à temps-plein.					
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.					
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation. Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire qui constitue la modalité principale de scolarisation de ces élèves à besoin particulier.					
	<b>SECTORISATION du TERRITOIRE</b>	L'échelon territorial de référence du formateur CASNAV est le réseau académique. Le cadre d'intervention des formateurs couvre les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône répartis en six secteurs. Cette répartition prend en compte le nombre de dispositifs UPE2A et l'implantation des CIO pour l'évaluation des jeunes de plus de 16 ans.					
		SECTEUR 1 RÉSEAUX	SECTEUR 2 RÉSEAUX	SECTEUR 3 RÉSEAUX	SECTEUR 4 RÉSEAUX	SECTEUR 5 RÉSEAUX	SECTEUR 6 RÉSEAUX
		Vieux Port Avignon Le Lubéron Garlaban	La Nerthe ST Victoire	Calanque Collines Portes des Alpes Les écrins	Huveaune Salon La Crau Côte Bleue	Madrague Camargue	Bléone Durance Giono Etoile
	<b>MISSIONS</b>	<p>Sous l'autorité du coordonnateur académique, le formateur référent est chargé de mettre en œuvre des axes stratégiques de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mission d'expertise</li> <li>• La mission de coopération et médiation</li> <li>• La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation</li> <li>• La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV</li> </ul> <p>Des missions spécifiques seront définies dans le cadre de la lettre de mission annuelle qui sera établie et remise au formateur référent. Ce dernier devra rédiger des rapports d'activités périodiques et un rapport annuel.</p>					
	<b>FONCTIONS</b>	<p>Le formateur référent du CASNAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires du premier et second degré, les directeurs d'écoles, les équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements</li> <li>• Met en place dans ses réseaux, des groupes de travail au sein desquels il assure la fonction de pair expert</li> <li>• Coordonne et met en œuvre les stages dans le cadre du plan académique de formation de l'EAFC et répond seul ou en équipe aux demandes de formations de circonscription, d'établissement ou de réseau</li> <li>• Contribue avec l'INSPÉ à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier et second degré et à la recherche</li> <li>• Accompagne l'inclusion des EANA et des EFIV dans le cadre du suivi de ses réseaux académiques en participant / animant des conférences pédagogiques, des conseils des maîtres et de cycles des équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements du second degré (CLG, LGT, LP)</li> </ul>					

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure le suivi des EANA scolarisés en classe ordinaire avec un renforcement linguistique</li> <li>• Evalue les EANA du second degré à leur arrivée selon les procédures détaillées dans la lettre de mission</li> <li>• Participe à l'organisation et la passation des épreuves du DELF scolaire et s'engage à tenir son habilitation d'examineur/correcteur en cours de validité en participant aux différentes formations proposées par le CASNAV</li> <li>• Collecte les données pédagogiques et administratives de ses réseaux</li> <li>• Coordonne des actions spécifiques à destination des EFIV</li> <li>• Collabore, le cas échéant, avec des universitaires dans le cadre de leurs recherches sur les EANA ou les EFIV</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Les qualités et compétences suivantes sont attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur.</li> <li>• Une bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes</li> <li>• Une bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles</li> <li>• Une bonne connaissance de la réalité des territoires académiques et des enjeux institutionnels</li> <li>• Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français.</li> <li>• Une maîtrise de la collecte des données et l'analyse statistique pour l'aide au pilotage</li> <li>• Une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.)</li> <li>• La connaissance et l'expertise des outils d'évaluation existants et la capacité de les faire évoluer</li> <li>• Des qualités relationnelles et une bonne qualité d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes).</li> <li>• Le sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...)</li> <li>• Des qualités rédactionnelles</li> </ul> <p>Le CAFFA, une expérience dans le premier degré, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés.</p> <p>La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique exigeant du formateur qu'il agisse de façon éthique et responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements,</li> <li>○ Loyauté vis à vis de l'Institution.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Peut postuler tout <b>enseignant du second degré exerçant</b> dans l'académie, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience solide dans le domaine. Être titulaire du permis B est indispensable en raison des déplacements que le formateur peut être amené à effectuer dans le cadre de sa lettre de mission annuelle dans les départements du 04, 05 et 13.
	<b>NOMINATION</b>	Après une année probatoire, la nomination devient définitive.
	<b>REGIME ADMINISTRATIF</b>	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Bonification : 27 points de NBI Indemnité de conseiller pédagogique Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures réparties selon les nécessités de service. Les personnes recrutées seront soumises au règlement intérieur applicable aux personnels de la DSDEN.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation, leur curriculum vitae, un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique, ainsi qu'une copie de leur dernier rapport d'inspection à l'adresse suivante/Madame la coordonnatrice académique du CASNAV, 28 boulevard Charles Nédélec 13001 MARSEILLE. Une copie du dossier de candidature sera transmise directement par mel ( <a href="mailto:ce.casnav@ac-aix-marseille.fr">ce.casnav@ac-aix-marseille.fr</a> ). La date limite de réception des candidatures est fixée 22 mai 2026. À l'issue de l'examen des dossiers, les candidatures retenues seront convoquées individuellement à un entretien à partir du 1 <sup>er</sup> juin 2026.
	<b>CONTACT</b>	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame GODEAU soit par téléphone (04 91 99 6767), soit par courriel ( <a href="mailto:isabelle.godeau@ac-aix-marseille.fr">isabelle.godeau@ac-aix-marseille.fr</a> ).